



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 4 juillet 2022, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

94, 2^e Rue Ouest
Lot 4 729 501
Cadastre du Québec
Propriétaire : Monsieur Philippe Caron Anglehart

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (remises locataires et entrepôt propriétaire) de 20' x 20' de superficie brute (sans le revêtement) dans la cour avant au lieu de la cour arrière ou latérale tel que prescrit au règlement de zonage 07-080, le tout en remplacement du bâtiment secondaire existant, situé au même emplacement, qui est désuet.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 juillet 2022 à 19 heures.

Donné à Macamic, ce 13 juin 2022



Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe